



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070595

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/05/2025 11H34 C:025201 I:36191
V/REF : 1010277
V/Email reçu le Mardi 13/05/2025 a 11H34

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

IMMEUBLE : HUGONOT/FOLU -0287
82, RUE PROFESSEUR HUGONOT
CHEMIN DU FOLU
01360 BELIGNEUX

Vaulx en Velin, le 17 Juillet 2025

Référence Marché: M_230209001-1

LOCALISATION : ALLEE N82 HUGONOT- LOGEMENT DE MME LEFEVRE AU 1ER ETAGE TEL*06 47090413*

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE POIGNEE DE PORTE - METTRE POIGNEE NORMAL SUR
PORTE D'ENTREE

Donneur d'ordre : M. Y PATERNO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22/05 A 09H45 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME LEFEVRE AU 1ER ETAGE
PREPARATION DE CHANTIER POUR REMPLACEMENT DE POIGNEE PORTE PALIERE
REPLI DU CHANTIER

LE 03/06 A 11H45 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME LEFEVRE AU 1ER ETAGE
REMPLACEMENT POIGNEE DE TIRAGE COTE EXTERIEUR PAR UNE POIGNEE STANDARD
VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 01	1	51,15	51,15
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	3	51,15	51,15



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070595

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	102,30
T.V.A. a 10,00%	10,23
TOTAL T.T.C.En EURO	112,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.